

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NERET**

Date de convocation
Le 07/09/06

L'an deux mil six, le douze septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Mme Dominique SOUPIZON, le Maire

Date d'affichage
Le

Etaient présents: *PERROT J, DAUGERON A, MOREAU R, ROBIN F, PHILIPPON G, MEDAR JM, MALASSET J, LAMOTTE P, AGEORGES F.*

Nombres de conseillers

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L. 2127-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

présents: 10
votants : 10

Absent(s): néant.

Excusé(s): néant

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

OBJET

**Projet de ligne à grande
vitesse Limoges-Poitiers**

Mr PERROT a été désigné pour remplir cette fonction.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Dominique SOUPIZON

Reçu à la Sous-Préfecture

le 12 OCT 2006

